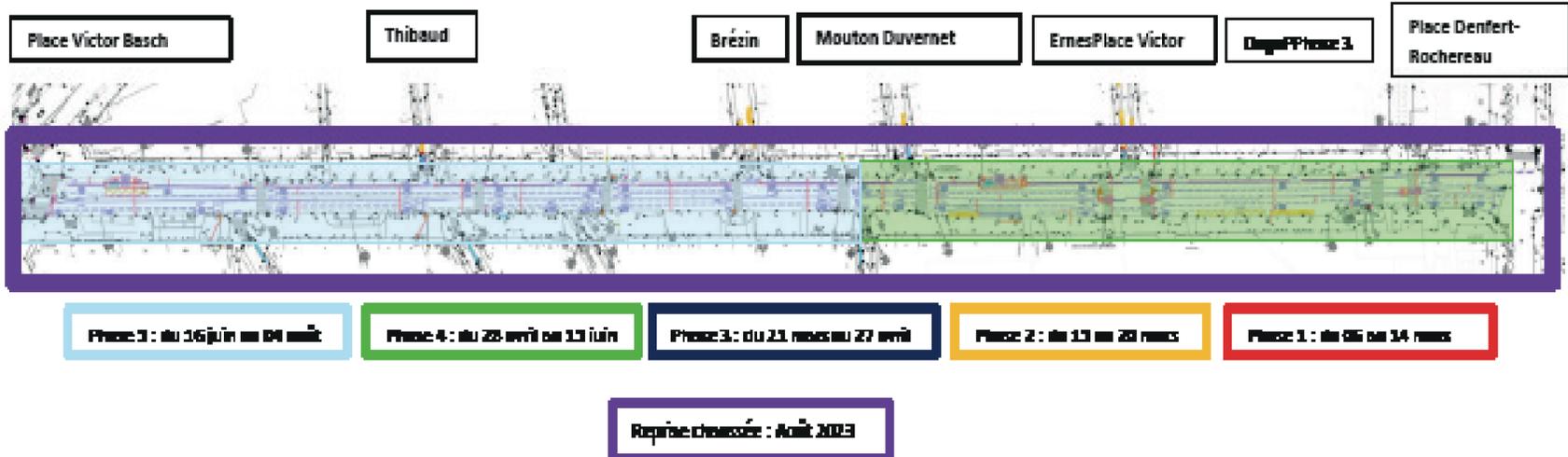


TRAVAUX AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

La Ville de Paris se transforme pour un partage plus équilibré de l'espace public et une meilleure qualité de l'air et de l'environnement. La Ville de Paris réalise les travaux d'aménagement d'une piste cyclable côté pair sur l'avenue du Général Leclerc entre la place Denfert Rochereau et la place Victor et Hélène Basch. Cette piste participe du développement d'une infrastructure cyclable sécurisée à l'échelle de Paris facilitant les déplacements à vélo.



Quoi ?

- ⚠ Création d'une piste cyclable unidirectionnelle (avec séparateur en granit) côté pair entre la place Denfert-Rochereau et la place Victor et Hélène Basch.
- ⚠ Aménagement de refuges piétons pour sécuriser les traversées.
- ⚠ Réalisation de quais bus déportés côté pair.
- ⚠ Aménagement de refuges piétons pour sécuriser les traversées et remise en état de l'ensemble des traversées piétonnes (bandes podotactiles).

Où ?

Entre la place Denfert-Rochereau et la place Victor et Hélène Basch

- ⚠ Phase 1 : au niveau du 15bis et entre le n°1 et n°5 de l'avenue du Général Leclerc
- ⚠ Phase 2 : en traversée de la place Denfert Rochereau
- ⚠ Phase 3 : sur l'avenue du Général Leclerc aux croisements avec la rue Ernest Cresson et la rue Daguerre
- ⚠ Phase 4 : entre la place Denfert Rochereau et la rue Mouton Duvernet
- ⚠ Phase 5 : entre la rue Mouton Duvernet et la place Victor et Hélène Basch

Quand ?

- ⚠ Phase 1 : du 6 au 14 mars
- ⚠ Phase 2 : du 15 au 20 mars
- ⚠ Phase 3 : du 21 mars au 27 avril
- ⚠ Phase 4 : du 28 avril au 15 juin
- ⚠ Phase 5 : du 16 juin au 4 août
- ⚠ Reprise de la chaussée : du 5 au 31 août



Photomontage du projet (Crédits : Setec / Atelier Nous / Solcy)

Les impacts :

Phase 1 : au niveau du 15 bis et entre le n°1 et le n°5 avenue du Général Leclerc

⚠ Pose de l'emprise dans la nuit du 6 au 7 mars

- La bande cyclable est ponctuellement interrompue au droit des tranchées. Les cycles sont alors renvoyés dans la voie bus.
- Les traversées piétonnes et la circulation sur les trottoirs sont maintenues
- **Dépose de l'emprise pendant la nuit du 14 au 15 mars**

Phase 2 : en traversée de la place Denfert Rochereau

⚠ Pose de l'emprise dans la nuit du 14 au 15 mars

- Réduction de la largeur pour la circulation générale pour réalisation de la tranchée pour les réseaux de signalisation lumineuse tricolore
- Les traversées piétonnes et la circulation sur les trottoirs sont maintenues
- Dépose de l'emprise pendant la nuit du 20 au 21 mars

Phase 3 : sur l'avenue du Général Leclerc aux croisements avec la rue Ernest Cresson et la rue Daguerre

⚠ Pose de l'emprise dans la nuit du 20 au 21 mars

- Neutralisation de la bande cyclable à partir du carrefour avec la rue Mouton Duvernet
- Report des emplacements taxis et livraison situés au n°19 de l'avenue le long du trottoir
- Au niveau des carrefours avec la rue Ernest Cresson et avec la rue Daguerre, tous les véhicules circulent sur une seule et même voie en direction du nord.
- Au niveau du carrefour avec la rue Ernest Cresson, les traversées piétonnes sont alternativement neutralisées afin de permettre la réalisation des îlots refuges.
- Au niveau du carrefour avec la rue Daguerre, la traversée piétonne située face au n°4 de l'avenue est neutralisée.
- **Dépose de l'emprise pendant la nuit du 27 au 28 avril**

Phase 4 : entre la place Denfert Rochereau et la rue Mouton Duvernet

⚠ Pose de l'emprise dans la nuit du 27 au 28 avril

- L'arrêt de bus Denfert Rochereau Daguerre (lignes 38/N14/N21) situé au n°13/15 de l'avenue sera reporté au niveau du n°17/19 de l'avenue jusqu'à mi-mai
- L'arrêt de bus Mouton Duvernet (lignes 38/68/N14/N21) situé au n°32 de l'avenue sera reporté au niveau du n°44 de l'avenue pendant toute la durée de la phase.
- Une seule voie de circulation générale sera maintenue en direction du sud.
- Une voie de circulation générale et une voie bus + vélos sera maintenue en direction du nord.
- Le passage piéton situé face au n°8 sera neutralisé, avec une déviation au niveau de la traversée face au n°4.
- Le passage piéton situé face au n°20 sera neutralisé avec une déviation au niveau de la traversée face au n°18.
- **Dépose de l'emprise pendant la nuit du 15 au 16 juin**

Phase 5 : entre la rue Mouton Duvernet et la place Victor et Hélène Basch

⚠ Pose de l'emprise dans la nuit du 15 au 16 juin

- L'arrêt de bus Alésia-Maine (lignes 38/68/N14/N21) situé au n°72 de l'avenue est reporté après la place Victor et Hélène Basch.
- Une seule voie de circulation générale sera maintenue en direction du sud.
- Une voie de circulation générale et une voie bus + vélos sera maintenue en direction du nord.
- Le passage piéton situé face au n°43 sera neutralisé, avec une déviation au niveau de la traversée face au n°33.
- **Dépose de l'emprise pendant la nuit du 3 au 4 août**

Les travaux de reprise de la chaussée feront l'objet d'une prochaine communication.

Contacts

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
MISSION VÉLO

MAÎTRE D'ŒUVRE

SETEC / ATELIER NOUS / SOLCY

ENTREPRISES

FAYOLLE / SPIE / CIELIS

CE PROJET A ÉTÉ FINANCÉ AVEC L'AIDE DE :



**Plus d'infos
sur chantiers.paris.fr
et au 3975***

*SERVICE GRATUIT + LE PRIX NORMAL DE L'APPEL

PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER